



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le mardi 21 septembre
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 15 septembre
2021

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Marie-Catherine BIANCO par André MOLINO, Hélène FERRANDI par Denis CANI, Djelloul OUARET par Bertrand CONNIN, Ludovic DI MEO par Sylvie LAURENT, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ par Carole HALGAND, Maëva CHALLIES-SANCHEZ par Patrick MAGRO, Thierry AUDIBERT par Nathalie CIPRIANI.

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 21 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 8 juillet 2021 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire : « ce soir nous avons réuni le conseil municipal car nous avons un dossier, la création d'un poste de Conseiller numérique, qui doit parvenir à la Préfecture d'ici la fin du mois de septembre. Comme le poste est financé par l'Etat, nous sommes obligés de passer le dossier ce soir sous peine de perdre le financement. Donc on s'en excuse auprès de ceux qui ont dû prendre des dispositions pour être là ce soir mais c'est important. »

Délibération n°01.09.2021 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste de Conseiller Numérique – Année 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Magro : « donc il s'agit d'un contrat de 2 ans ? Cela veut dire qu'il se termine en septembre 2023 et pas 2022. Et il est financé à 100 % par l'Etat ? »

Monsieur le Maire : « en effet, il s'agit d'une coquille qui sera rectifiée avant son départ au contrôle de légalité. »

Madame Celton : « nous sommes d'autant plus contents d'obtenir ce poste que ce service va toucher tous les Septémois. Ce sera un point d'appui à l'accompagnement des personnes qui ont des problèmes concernant l'accès au numérique. Je précise que cela ne va pas répondre qu'aux besoins des séniors. On a pu remarquer en effet que si les jeunes sont très à l'aise sur leurs téléphones, ils le sont parfois beaucoup moins pour effectuer des démarches en ligne comme par exemple leur déclaration d'impôts. Donc ils pourront aussi en bénéficier. »

Monsieur Pinto : « cela se fera-t-il aussi à domicile parce que parfois les personnes et plus particulièrement les séniors, ont du mal à se déplacer. »

Monsieur le Maire : « il existe déjà des cours d'informatique qui sont dispensés aux séniors mais il est vrai qu'il faut se rendre à la médiathèque pour en profiter. Dans le cadre de ce poste, ce n'est pas prévu. Mais c'est déjà bien de l'avoir obtenu. On va réfléchir sur la façon d'améliorer ce service car on a pu constater en effet que c'est souvent au moment des déclarations d'impôts que les personnes rencontrent des difficultés. »

Monsieur Magro : « dans la délibération on parle du CCAS, de l'EJS et de la médiathèque mais pas du centre social. »

Madame Arnaudo : « si on ne parle pas du centre social c'est qu'un poste a également été pourvu au centre social. Il faut savoir que seulement 4 000 postes ont été ouverts dans toute la France et nous pouvons être particulièrement satisfaits d'avoir 2 postes à Septèmes-les-Vallons. Nous allons en faire le meilleur usage au service de toutes les générations qui en ont besoin. »

Monsieur Reynaud : « en complément de ce dossier, je voudrais signaler que parfois il n'y a pas de réseau sur la commune. Ni fibre, ni ADSL. On peut donc aussi parler de rupture numérique. »

Monsieur le Maire : « là, on n'est pas dans ce cadre. Ce n'est pas du tout le sujet. Concernant la fibre je peux vous dire que nous avons fait plusieurs interventions auprès des opérateurs et notamment de SFR à qui l'Etat, à travers l'ARCEPT, a confié le déploiement sur les 18 communes de l'ex-communauté urbaine. Sur Septèmes, nous avons souvent des difficultés de branchements et de débranchements de lignes. Il y a un problème en cours d'analyse avec les sous-traitants puisque parfois ces derniers débranchent une ligne pour en connecter une autre à la place ! Nous avons aussi le problème des armoires propriété de SFR. Elles sont fermées à clefs mais les intervenants ne les ont pas forcées. Aussi elles sont régulièrement fracturées. Même si les armoires sont à SFR, je demande aux employés municipaux d'aller les refermer quand c'est possible.

Je peux vous dire qu'on travaille avec les opérateurs sur la façon d'améliorer les choses. Carole Halgand en a la responsabilité. Elle a pris le relais de Patrick Magro. D'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.09.2021 : PATRIMOINE FORESTIER – Forêt communale soumise au régime forestier – Fixation des modalités tarifaires pour les ventes de bois (affouage) saison 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des remarques ? »

Monsieur Magro : « un complément peut être, c'est la première fois que nous faisons de l'affouage sur la commune et nous avons décidé d'appliquer le tarif le plus bas. Quand on a organisé cette journée en juillet dernier, avec l'ONF et l'aide du CCFF, 35 à 40 stères sont partis et cela a concerné 14 familles septémoises. L'objet était aussi de parler de la gestion durable de notre forêt. »

Monsieur Dubessé : « dans la délibération on dit que le produit de la coupe est destiné à plusieurs personnes puis on parle de l'affouagiste qui doit s'acquitter du prix. Ne devrait-on pas plutôt dire les affouagistes ? »

Monsieur le Maire : « non, parce qu'on parle au sens général. Avez-vous d'autres remarques ?

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je tiens à revenir sur le Congrès Mondial de la Nature qui s'est tenu au Parc Chanot en présence de Monsieur Macron et de la Ministre. Je peux vous dire que la commune de Septèmes-les-Vallons a été très sollicitée.

Je tiens donc à remercier au nom du conseil municipal, Audrey Cermolacce et Carole Alboréo pour la qualité de leurs interventions pendant ce congrès car j'ai eu d'excellents retours à ce sujet.

Enfin, je vous annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 14 octobre prochain. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.